

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 avril 2026

Le trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Guillaume SETA, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Samira BOUKERCHE, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, David ATEs, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

Absent :

Procurations : Jean-Loup CREUX à Patrick CHARLES, Elisabeth FAVERJON à Pierre VERNEY, Christophe BOUTTE à Elisabeth JOUTY, Virginie TOURNIER à Joël RECORDON

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	25	4	29

Date de la convocation : 27 mars 2026

Madame Annie GONTARD a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/25

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

L'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Les démissions des membres du Conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département ».

Par courrier reçu le 25 mars 2026 en Mairie, Madame Florence YSARD a manifesté sa volonté de démissionner de son poste de Conseillère municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral et dans le prolongement de la démission précitée, Monsieur Pierre VERNEY est devenu conseiller municipal compte tenu de sa position sur la liste « Vitaminons notre ville ».

L'installation de Monsieur Pierre VERNEY intervient donc en ce début de séance.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** l'installation d'un nouveau conseiller municipal en la personne de Monsieur Pierre VERNEY.
- **MODIFIE** le tableau du conseil municipal qui sera transmis en Préfecture.

Valgelon-La Rochette, le 03 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 073-200086882-20260403-2026025-DE

Berger
Levrault

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10/04/2026 et de sa publication ou notification le 10/04/2026

Annie GONTARD

Jean-Pierre MERIEUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai